

FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS

Grille d'analyse pour les membres du comité régional de sélection

Nom du membre du comité	
Nom du projet	
Demandeur	
Coût total du projet	
Somme demandée	

Le projet contribue à atteindre la ou les priorités régionales suivantes :

1. Renverser la tendance démographique
 - 1.1.1. Promouvoir l'attractivité du territoire
 - 1.1.2. Stimuler la fibre entrepreneuriale (relève + création de nouvelles entreprises)
 - 1.1.3. Soutenir le retour des jeunes, l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants
 - 1.1.4. Développer un plan visant à attirer des immigrants

2. Assurer des liens de transport et de communications efficaces entre l'archipel et le continent
 - 2.1.1. Sécuriser et améliorer l'accès au territoire
 - 2.1.2. Optimiser la logistique du transport
 - 2.1.3. Rendre accessible aux entreprises et aux citoyens l'utilisation de la fibre optique

3. Consolider et diversifier notre économie
 - 3.1.1. Renforcer nos créneaux d'excellence et tous les autres créneaux qui pourraient contribuer à diversifier notre économie
 - 3.1.2. Créer un environnement propice au développement des entreprises
 - 3.1.3. Mettre à profit les atouts découlant de notre situation géographique particulière
 - 3.1.4. Miser sur la recherche, le développement et l'innovation
 - 3.1.5. Soutenir l'établissement de la relève
 - 3.1.6. Stimuler la fibre entrepreneuriale
 - 3.1.7. Accroître l'offre de formation de la main-d'œuvre
 - 3.1.8. Favoriser la concertation intersectorielle
 - 3.1.9. Renforcer notre capacité d'agir

4. Mettre en valeur les richesses du territoire dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable
 - 4.1.1. Protéger notre environnement tout en mettant en valeur nos richesses naturelles
 - 4.1.2. S'adapter aux changements climatiques
 - 4.1.3. Identifier les secteurs prioritaires et y protéger les infrastructures contre les impacts de l'érosion
 - 4.1.4. Contribuer à la réduction de notre empreinte énergétique

5. Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant
 - 5.1.1. S'assurer d'une offre de services de qualité
 - 5.1.2. Favoriser l'accès à la culture, préserver le patrimoine et le mettre en valeur
 - 5.1.3. Œuvrer à l'amélioration de la qualité de vie

REPÈRES

Rayonnement régional : Tout projet a un rayonnement régional s'il a des retombées dans le territoire de plus d'un village. A un rayonnement régional également tout projet se rattachant à une priorité régionale visant à soutenir des actions pouvant être réalisées un peu partout dans la région ou dans une partie de celle-ci comptant plus d'un village. Donc, les projets soumis à une échelle plus locale, mais qui permettent de répondre à une priorité régionale visant à soutenir des actions pouvant être réalisées sur le territoire de plus d'un village seront aussi considérés comme ayant un rayonnement régional. Dans ce cas, c'est la somme des projets, et non chacun des projets pris individuellement, qui aura un rayonnement régional. **L'ampleur du rayonnement** s'apprécie au regard du nombre de territoires couverts et de l'impact sur les usagers, les clientèles ou les employés en retirant des bénéfices.

Aspect structurant : Un projet est structurant parce que relevant d'un domaine ayant un potentiel de croissance appréciable ou qu'il permet de lever des obstacles au développement dans ce domaine ou qu'il contribue à installer une synergie durable entre les acteurs pour une amélioration durable d'une situation donnée.

Qualité du plan de financement : réalisme des coûts anticipés, contributions des partenaires impliqués et des programmes gouvernementaux applicables, confirmation des contributions.

Qualité du plan de réalisation : liens probants entre les étapes, les activités, les ressources et les cibles.

Qualité de la structure de gouvernance : relations claires entre les partenaires, modes de décision établis, feuille de route éloquent du directeur de projet et de l'équipe de projet.